



AVIS D'APPEL À CANDIDATURE

MARCHÉS NOCTURNES 2024
ARTISANS CRÉATEURS

Du 09 juillet au 31 août 2024 inclus
Quai Leray

Dossier de candidature à retourner COMPLET au plus tard le lundi 8 avril 2024
(Tout dossier incomplet ou reçu hors délai sera refusé)

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE MARCHES NOCTURNES DU 9 JUILLET AU 31 AOÛT 2024

I) AUTORITÉ TERRITORIALE

La Ville de Pornic représentée par son Maire en exercice Jean-Michel BRARD, Mairie de Pornic,
BP 1409
44214 Pornic Cedex

II) OBJET DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC À CANDIDATURE

Le présent appel à candidature porte sur la délivrance d'autorisations d'occupation temporaire du domaine public, dans le cadre de l'organisation d'un marché nocturne estival, pour l'exploitation de stand, sur **le quai Leray** de Pornic, du 09 juillet 2024 au 31 août 2024 (hormis le 10 août). **Les stands seront alloués à des artisans, des artistes, des créateurs, ainsi qu'à des commerçants proposant des produits régionaux. Toutes les propositions seront néanmoins étudiées en commission.**

Par cette autorisation, la Ville accorde au bénéficiaire un droit d'occupation temporaire d'un emplacement du domaine public de **3, 6 ou 9 mètres linéaires** en juillet et/ou août 2024.

Le bénéficiaire est assujéti au paiement d'une redevance, fixée par délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2023 portant approbation des tarifs pour l'année 2024, soit :

4,00 € le mètre linéaire par soir. Cette redevance comprend l'alimentation électrique du stand, la facturation du mois de juillet sera effective à la date d'échéance du 12/07 et celle du mois d'août au 05/08.

Le marché nocturne s'organisera comme suit :

- Se présenter aux arches à partir de 17h45 jusqu'à 18h30 (nous vous remercions de ne pas vous présenter avant cet horaire). Le placier vous autorisera à accéder à la zone piétonne et vous indiquera votre emplacement. Après déballage, sortie obligatoire de votre véhicule du périmètre piéton. Des sanctions pourront s'appliquer en cas de non-respect de ces consignes.
- Ouverture au public de 19h00 à 23h00
- Remballage obligatoire à 23h00
- Réouverture des quais à la circulation à 23h15

III) EXPLOITATION

Propreté du marché

Les emplacements doivent être maintenus propres durant le déroulement du marché. Aucun déchet ne devra être rejeté sur le domaine public.

IV) PROCÉDURE

♦ Date limite de réception des candidatures : **lundi 8 avril 2024**

Tous les marchés réservés et annulés durant la saison sont payables en totalité même si l'exposant avise la collectivité de son absence au préalable.

Documents à annexer à votre candidature :

- Le projet global du stand : 2 photos minimum du stand tel qu'il sera présenté sur le marché nocturne,
- Le descriptif des produits : 2 photos minimum représentatives de l'ensemble des produits proposés sur le marché nocturne,
- La photocopie de votre pièce d'identité,
- La photocopie de votre carte de commerçant et/ou extrait de KBIS de moins de 3 mois,
- Une attestation d'assurance

V) CONDITIONS D'ATTRIBUTION

L'adéquation de l'offre à l'appel à candidature sera appréciée selon plusieurs critères :

La qualité, l'originalité de l'offre commerciale, le savoir-faire, la provenance des produits.

Les dossiers de candidature doivent être transmis par mail sur commerces@pornic.fr ou par courrier postal à l'adresse ci-dessous avant la date limite de remise des candidatures fixée à l'article IV :

Monsieur le Maire
Service commerces & marchés
« Marché Nocturne Été 2024 »
BP 1409
44214 PORNIC Cedex

VI) RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Contacts et informations :

Placiers (du mercredi au vendredi, de 8h00 à 15h00) :

Sandra LEMOINE 06.60.26.97.61

Christophe POIRIER 06.24.55.08.87

Secrétariat du service vie économique 02.40.82.47.48

Fait à Pornic, le/...../2024

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »